



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627_20_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT (arrivé au point 8), Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, MM. Hervé PATAT, Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Benoît STEINMETZ	à	Marie-Marthe DUTTA GUPTA
	Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
	Hassan FADI	à	Hervé GROULT
	Marie-Odile KRIEGER	à	Yannick OLIGER
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 31 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 40
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Emmanuelle JACQUEMOT



20. Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Vu l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la présentation, pour avis, à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice écoulé,

Vu les articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indicateurs à insérer dans le rapport,

Considérant que le rapport annexé reprend les indications techniques et financières concernant la gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 1^{er} juin 2023 et du Bureau communautaire en date du 13 juin 2023,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2022, ci-annexé.

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 28 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET





Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2022



Président : Michel PAQUET

Rédaction : service Environnement

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE.....	4
1.1 LE TERRITOIRE	4
1.2 L'ORGANISATION DU SERVICE.....	4
1.3 LES MOYENS HUMAINS.....	5
1.4 LES MOYENS MATERIELS	6
2 PREVENTION DES DECHETS ET LA SENSIBILISATION DES USAGERS.....	6
2.1 HIERARCHIE DES NORMES EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS	6
2.2 LE PLPDMA.....	6
2.3 LES ACTIONS DE PREVENTION	7
3 ORGANISATION GENERALE DE LA GESTION DES DECHETS	7
3.1 LES PRESTATAIRES ET ECO-ORGANISMES.....	7
3.2 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	9
3.3 LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS.....	11
3.4 LES ENCOMBRANTS	15
3.5 LES APPORTS EN DECHETERIES	15
3.6 SYNTHESE DES TONNAGES PAR FLUX	18
3.7 SYNTHESE DES TONNAGES PAR TYPOLOGIE DE TRAITEMENT	20
3.8 INFOGRAPHIE DE SYNTHESE	21
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS	22
1 DEPENSES	22
2 RECETTES.....	23
3 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC.....	26
4 COUTS PAR FLUX ET PAR ETAPE.....	26

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article D 2224-1 et suivants et L 2224-17-1, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal, son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordres technique et financier :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchèteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

L'objectif de ce rapport est double :

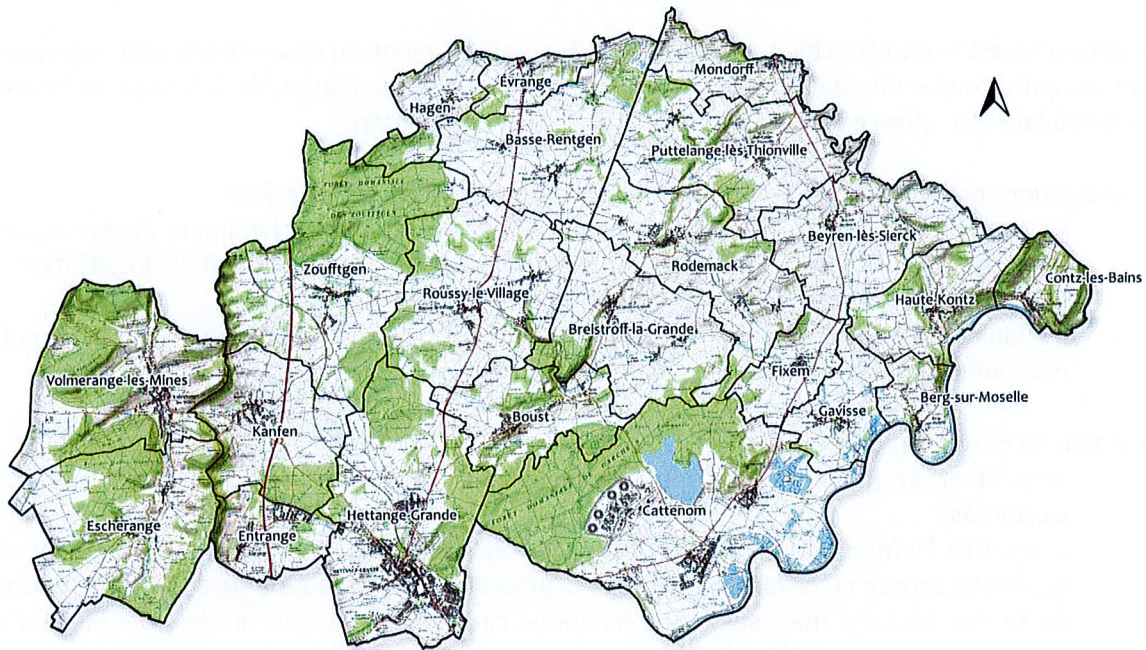
- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle en tant que consommateur et producteur de déchets.

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Présentation de la collectivité et organisation du service

1.1 Le territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) compte 22 communes avec l'intégration des communes de Haute-Kontz et Contz-Les-Bains. Au total en 2022, la CCCE compte 27 310 habitants (population municipale) selon les données INSEE parues le 22/09/2022.



La CCCE est classée en typologie mixte à dominante rurale. 12 des 22 communes ont une population inférieure à 1 000 habitants, 5 entre 1 000 et 2 000 habitants, 2 communes entre 2 000 et 3 000 habitants et la commune la plus peuplée est Hettange-Grande avec une population de 7 779 habitants.

Selon les données INSEE, le territoire se compose de 12 749 logements, occupés à 92,6 %.

Le niveau de revenu médian à l'échelle de la CCCE est de 32 290 € alors qu'à l'échelle nationale, il est de 22 040 €. Cet écart s'explique notamment par la proximité immédiate du Luxembourg, avec un taux de travailleurs frontaliers important au sein de la Communauté de Communes puisque la totalité de ses délimitations Nord - de Volmerange-Les-Mines à Contz-Les-Bains - est frontalière. Au Luxembourg, le revenu médian est de 42 482 € selon les données Eurostat. Ce pouvoir d'achat plus élevé que la moyenne a une incidence directe sur la consommation et donc la production de déchets.

1.2 L'organisation du service

La compétence Prévention et Gestion des Déchets est assurée par 2 entités :

La Communauté de Communes

Le service Environnement assure :

- la gestion de projets et les missions de sensibilisation autour de la gestion des déchets, en particulier en faveur de la prévention et du tri des déchets,

- la fourniture des moyens de pré-collecte (bacs, sacs...),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte en régie,
- la collecte des emballages recyclables en porte-à-porte en régie,
- la collecte des papiers en apport volontaire en régie,
- la collecte des encombrants en porte-à-porte en prestation de service,
- la gestion du haut de quai des 2 déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom.

Le SYDELON

Créé en 2011, le SYDELON est le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Lorraine Nord. Il regroupe 4 EPCI pour un total d'environ 185 000 habitants.

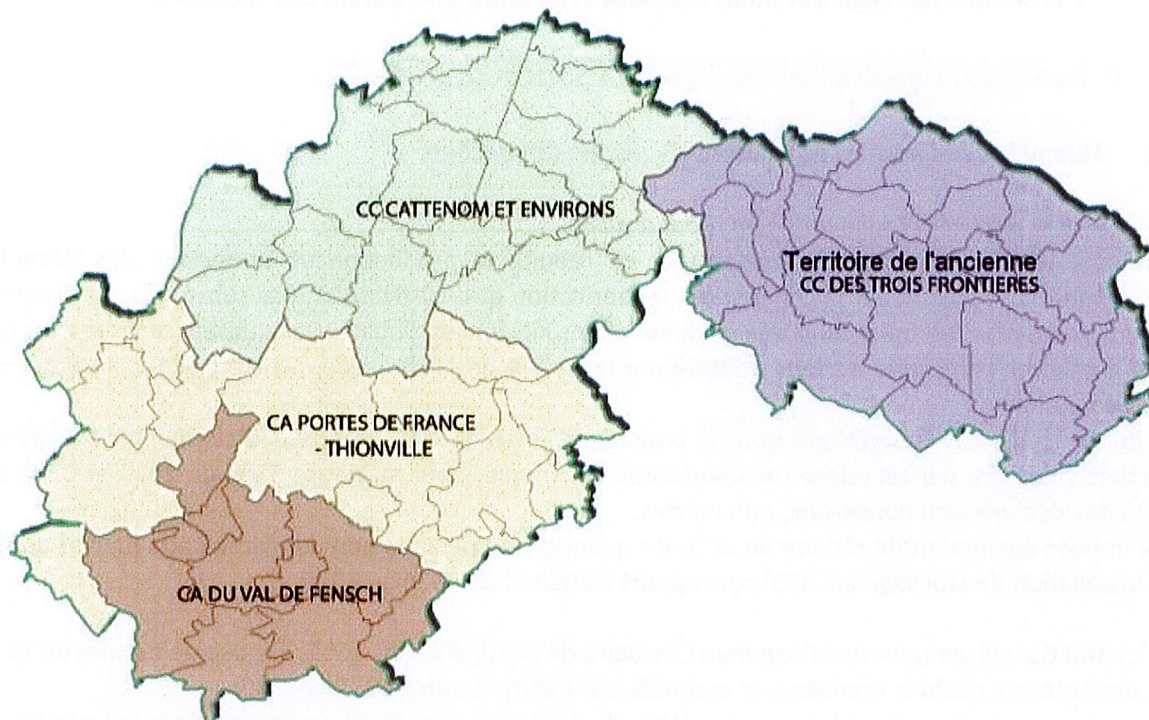


FIGURE 2 : PERIMETRE DU SYDELON

Il assure la totalité de ses missions en prestation de service :

- la collecte du verre en apport volontaire,
- la gestion du bas de quai des déchèteries,
- le transport des déchets vers les sites de traitement,
- la valorisation et/ou l'élimination des déchets ultimes,
- le tri et conditionnement des emballages recyclables,
- la valorisation des déchets issus des déchèteries.

1.3 Les moyens humains

Le Service en charge de la Prévention et de la Gestion des Déchets est intégré au Pôle Environnement, installé au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande. Il se compose au 31/12/2022 de 30 agents :

- 1 responsable de Pôle
- 1 responsable de Service
- 1 ambassadeur du tri et de la prévention des déchets
- 1 chef d'équipe
- 1 mécanicien

- 18 agents de collecte, chauffeurs et/ou ripeurs
- 6 agents de déchèteries

1.4 Les moyens matériels

Le Service Environnement dispose de 5 véhicules légers.

Pour assurer la collecte, la Communauté de Communes dispose de :

- 7 bennes à ordures ménagères,
- 2 camions poly-benne,
- 1 remorque porte-benne,
- L'ensemble des engins et outils nécessaires à l'entretien courant des véhicules.

2 Prévention des déchets et sensibilisation des usagers

2.1 Hiérarchie des normes en matière de gestion des déchets

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015 imposait d'augmenter la part de déchets valorisés, par recyclage ou valorisation organique, pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes.

Elle impose également de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

La loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020, dites loi AGEC, impose de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030.

Elle impose également de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés.

Ces obligations ne s'appliquent pas à chaque collectivité mais charge à chaque collectivité d'aller dans ces directions pour qu'à l'échelle nationale ces objectifs puissent être atteints.

2.2 Le PLPDMA

L'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement et le décret du 10 juin 2015 fixent le contenu et les modalités d'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

En 2017, le SYDELON a établi un PLPDMA à l'échelle des 4 EPCI. Cependant, la chambre régionale des comptes indique dans un rapport que les statuts du SYDELON ne lui permettent pas d'élaborer ce document pour le compte de ses EPCI membres. Il a donc été demandé aux élus de chacun des 4 EPCI de se prononcer quant au transfert partiel de compétence. Les Communautés d'Agglomération de Porte de France Thionville et du Val de Fensch ont décidé de ne pas transférer de compétences partielles. Dès lors, le SYDELON n'est plus en charge de ce dossier et il revient à chacun des EPCI d'élaborer son propre PLPDMA.

2.3 Les actions de prévention

La promotion du compostage

La CCCE organise depuis 1998 des opérations de mise à disposition des particuliers de composteurs individuels (moyennant une participation de 15 € par composteur). Ces opérations ont permis la mise en place de 4 094 composteurs (bois et plastique confondus) dont 60 lombricomposteurs.

En 2022, 172 composteurs et 4 lombricomposteurs ont été mis à disposition. A partir de l'année 2022, il a été décidé, au regard des proportions de mises à disposition de composteurs 600 L bois et 400 L plastique, de ne proposer plus que des composteurs 600 L bois.

Composteurs	2018	2019	2020	2021	2022
400 L plastiques	12	16	16	16	2
600 L bois	101	130	151	146	170
Lombricomposteurs	11	12	28	3	4

Le réemploi

En 2022, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), la Communauté de Communes a initié au sein de sa déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi appelée "Recytroc". Une zone spécifique, constituée de 2 conteneurs maritimes reliés entre eux par une tonnelle, représente un espace total de 66 m² dans lequel les usagers de la déchèterie peuvent déposer des objets en bon état dont il ne se servent plus et/ou récupérer des objets déposés par d'autres. C'est une zone qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter de créer des déchets, même s'ils avaient pu suivre une filière de recyclage.

Initialement imaginé pour être éphémère le temps de la SEDD mais fort de l'accueil enthousiaste des usagers et du nombre important d'objets ayant transité par la zone de réemploi, le Recytroc s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022.

3 Organisation générale de la gestion des déchets

3.1 Les prestataires et éco-organismes

Pour assurer l'ensemble des missions, la CCCE et le SYDELON font appel à des prestataires en plus de la régie de la CCCE.

La CCCE est également conventionnée avec plusieurs éco-organismes dans le cadre des filières Responsabilités Élargies des Producteurs (REP). La CCCE perçoit des soutiens des éco-organismes avec qui elle a conventionné, au titre de la collecte séparée et de la valorisation des déchets concernés.

Flux de déchets	Modalité de collecte	Collecte	Transfert	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Manom (57)	ISDND Suez à Montois-la Montagne (57) UVE HAGANIS à Metz (57) TMB SMTOM à Villers-la-Montagne (54)
Emballages recyclables	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri Paprec à Dieulouard (54)
Papiers	Apport volontaire	Régie de la CCCE 58 conteneurs	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri Paprec à Dieulouard (54)
Verre	Apport volontaire	Mineris 95 conteneurs	/	Mineris à Saint-Menge (88)
Encombrants	Porte-à-porte	Valoprest	/	Déchèteries de la CCCE
Tout-venant	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Valoprest	Régie de la CCCE et Citraval	ISDND Suez à Montois-la Montagne-57
Ferraille	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Derichebourg Environnement à Thionville (57)
Bois	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Plateforme transit Citraval à Rombas (57)
Carton	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Centre de tri Citraval à Rombas (57)
Gravats	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Rebondis à Anderny (54)
Déchets verts	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Suez Organique à Metzervisse (57)
Plâtre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	SYDELON	SYDELON	Ritleng Revalorisation à Rohr (67)
DDS	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Cedilor	Cedilor	Cédilor à Amnéville (57)
Batteries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Derichebourg Environnement à Thionville (57)
Pneus	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Suez	Suez	Gilles Henry à Toul (54)
Huiles végétales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Valoprest	Valoprest	Valoprest à Florange (57)
Huiles minérales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	SEVIA Toul	SEVIA Toul	SRRHU à Toul (54)
Piles	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Ets Grandidier	Ets Grandidier	Eurodieuze à Dieuze (57) / Métal blanc à Rocroi (08) Redux en Allemagne / Meta régénération à St Auban (04)
D3E	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Envie 2E	Envie 2E	PAPREC
Huissieries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Valoprest	Valoprest	Valoprest à Florange (57)
Cartouches d'encre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	LVL	LVL	LVL à La Chevrolière (44)
Polystyrène	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Régie de la CCCE	Régie de la CCCE	Valoprest à Florange (57)
Tubes et ampoules	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Envie	Envie	PAPREC
Mobilier	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Veolia	Veolia	Véolia/SUEZ Maizières les Metz
DASRI	Déchèteries de Cattenom	HOSPID	HOSPID	HOSPID
Livres	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Valoprest	Valoprest	Valoprest à Florange (57)

3.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte-à-porte, en bacs à cuve grise et couvercle vert. Ils sont mis à disposition des usagers par l'intermédiaire des Communes qui disposent d'un stock permettant de fournir rapidement les usagers qui le demandent.

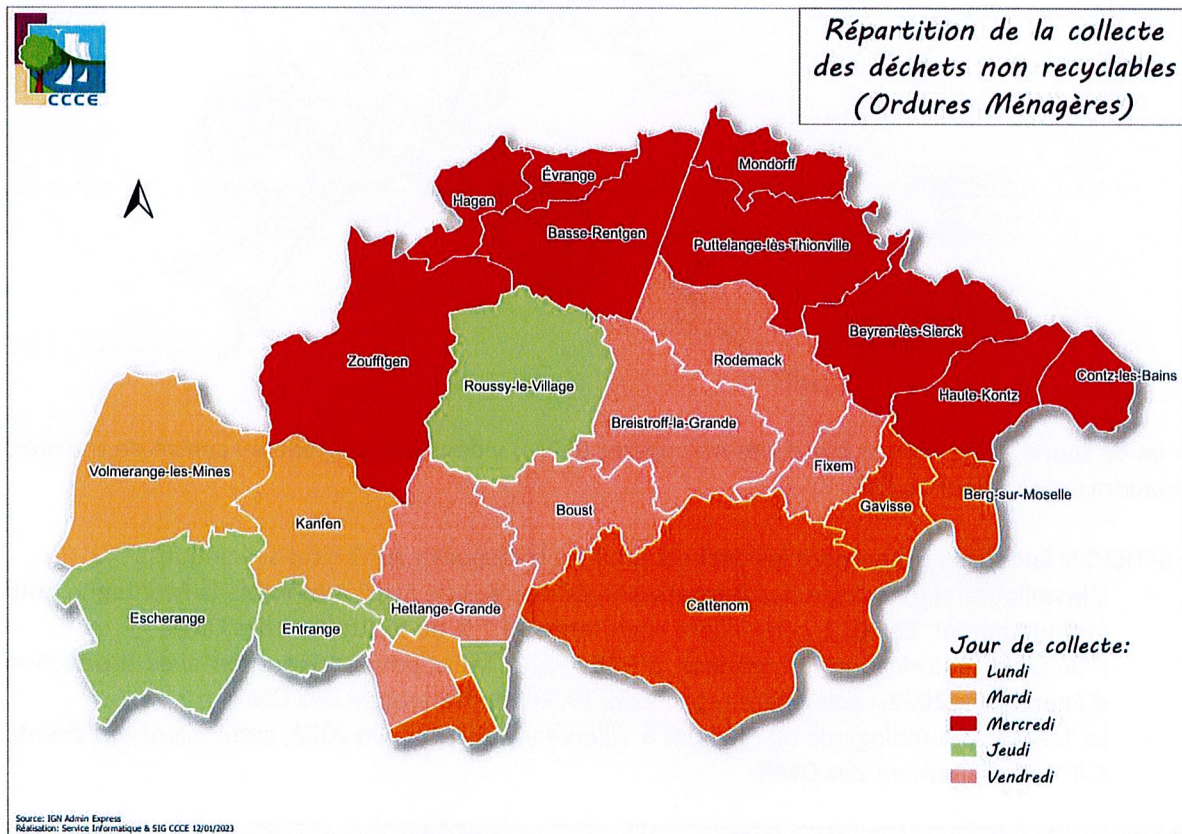
Une règle de dotation est définie selon la taille des foyers :

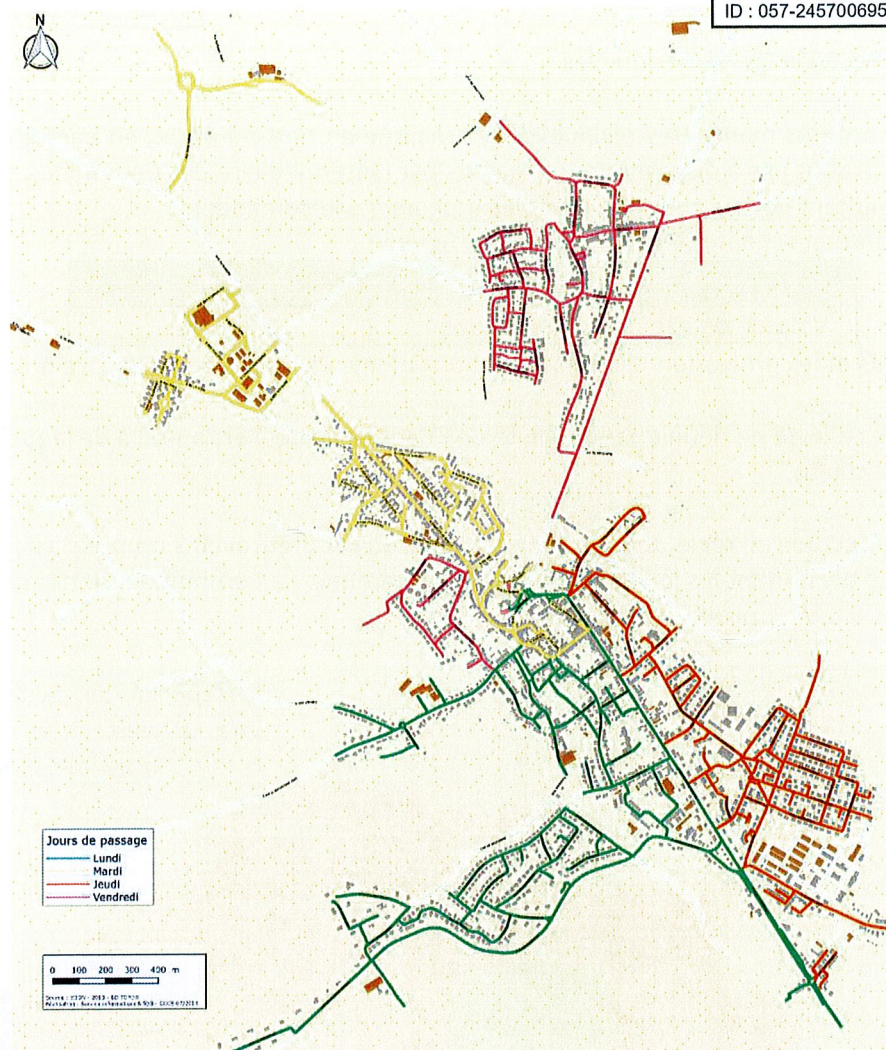
	1 à 3 personnes	4 personnes et plus
Volume du bac	120 litres	240 litres

Pour les collectifs et les professionnels, des bacs d'un volume 750 litres peuvent être utilisés.

Le règlement de collecte ne définit pas de limite de quantité de déchets au-delà de laquelle le service public n'intervient plus.

La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 3 tournées chaque jour. Les figures suivantes présentent les jours de collecte par commune. La Commune d'Hettange-Grande est découpée en 4 secteurs, collectés chacun un jour différent.



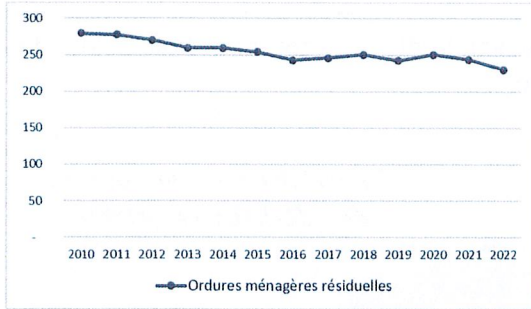


En fin de tournée, les bennes à ordures ménagères (BOM) vident leur contenu au centre de transfert à Manom avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter sur 3 sites spécifiques :

- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Montois-la-Montagne pour enfouissement. En 2022, cette filière représente 73,7 % du traitement des OMR.
- L'Unité de Valorisation Énergétique d'HAGANIS à Metz pour incinération avec production d'énergie. En 2022, cette filière représente 19,5 % du traitement des OMR.
- Le Tri-Mécano-Biologique du SMTOM à Villers-la-Montagne. En 2022, cette filière représente 6,8 % du traitement des OMR.

Ordures ménagères résiduelles	2010	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	6 783	6 517	6 356	6 598	6 425	6 292	/	/
Kg/hab	280	251	242	251	244	230	228	181



De manière générale depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont en diminution malgré une sensible augmentation entre 2016 et 2018. Après l'augmentation en 2020 directement liée aux conséquences des confinements durant la crise sanitaire, les quantités diminuent à nouveau. De plus, en 2022, 2 nouvelles communes ont rejoint la CCCE et pourtant les quantités d'OMR restent en diminution.

Ainsi, en 2022, le ratio d'OMR est de 230 kg/hab, le plus faible depuis 2010. Ce ratio atteint cependant tout juste la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE hors tarification incitative (TI). La moyenne du Grand Est toutes collectivités confondues est de 181 kg/hab.

3.3 Les Emballages recyclables et papiers

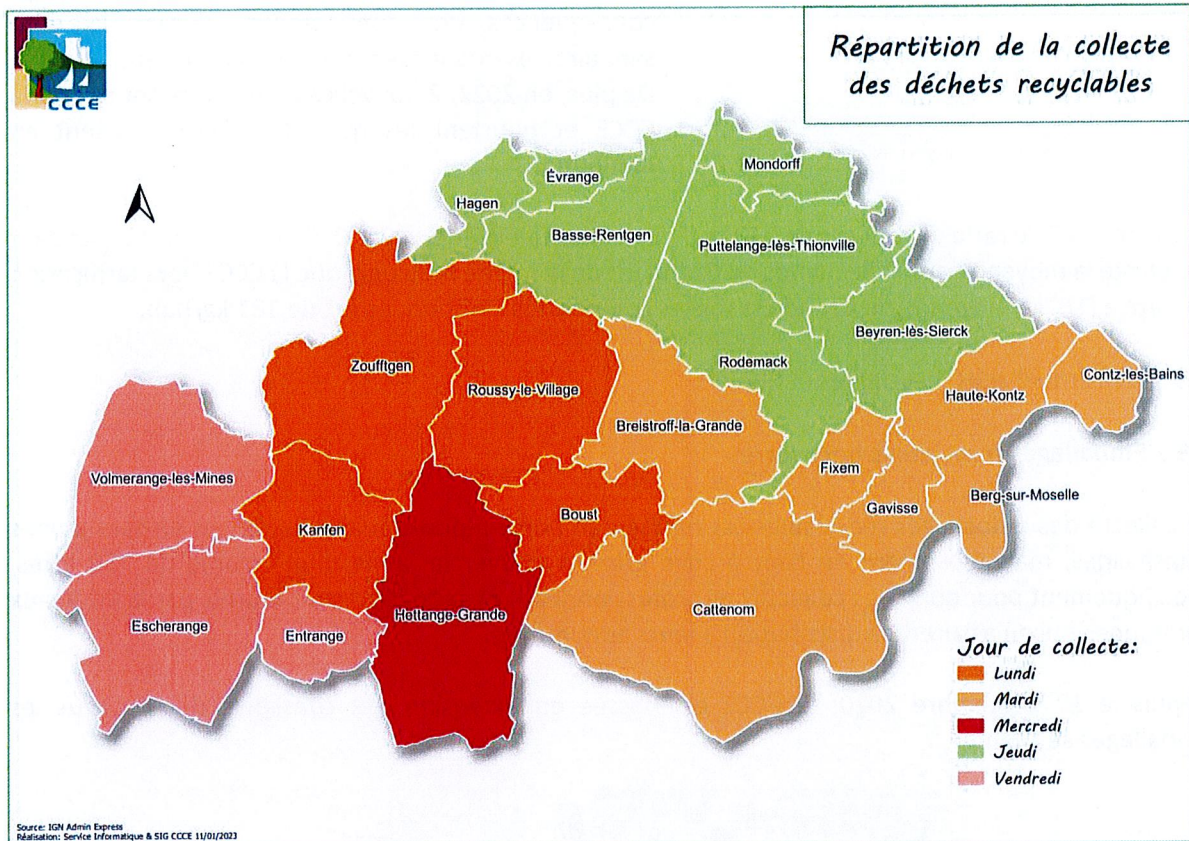
3.3.1 Emballages recyclables hors verre

La collecte des emballages recyclables est réalisée en porte-à-porte, majoritairement en sacs jaunes translucides, mais également en bacs à cuve grise et couvercle jaune d'un volume de 750 litres, spécifiquement pour quelques collectifs et professionnels. Les sacs de tri sont fournis par la CCCE aux communes qui en assurent la distribution à leurs administrés.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la CCCE est passée en extension des consignes de tri : tous les emballages se trient.



La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 2 tournées chaque jour. La figure suivante présente les jours de collecte par commune.



En fin de tournée, les BOM vident leur contenu au centre de transfert à Distroff ou à Florange avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri de PAPREC à Dieulouard. Le centre de tri sépare les emballages recyclables en plusieurs flux afin que la CCCE puisse les revendre à des usines de recyclage.

Flux en sortie de centre de tri		Repreneur
Métaux	Acier	Arcelor Mittal
	Aluminium	REGAL Affimet
Fibreux	Papiers-cartons complexés	REVIPAC
	Papiers-cartons non complexés	REVIPAC
	Journaux-revues-magazines	Paprec
	Gros de magasin	Paprec
Plastiques	Films	Valorplast
	Mix PEHD-PP	Valorplast
	Mix PET clair	Valorplast
	Flux développement	CITEO

3.3.2 Les papiers

La collecte des papiers est réalisée en apport volontaire.

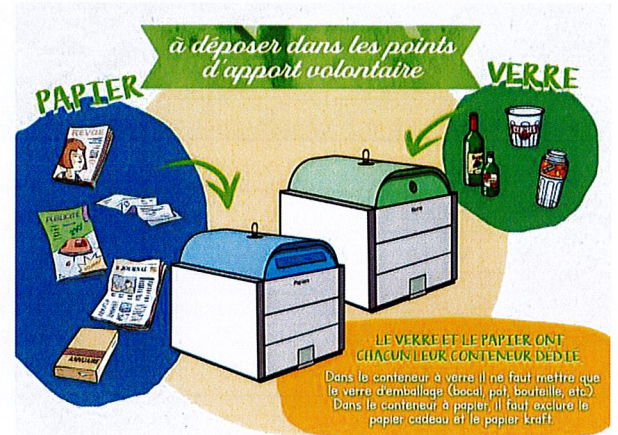
Au 31/12/2022, 58 conteneurs pour les papiers sont répartis sur 46 points du territoire. Cela représente 1 point pour 594 habitants.

Les papiers sont collectés en moyenne toutes les 3 semaines en régie et vidés au centre de transfert à Distroff. Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri de PAPREC à Dieulouard.

3.3.3 Le verre

La collecte du verre est réalisée en apport volontaire.

Au 31/12/2022, 95 conteneurs pour le verre sont répartis sur 54 points du territoire. Cela représente 1 point pour 506 habitants.



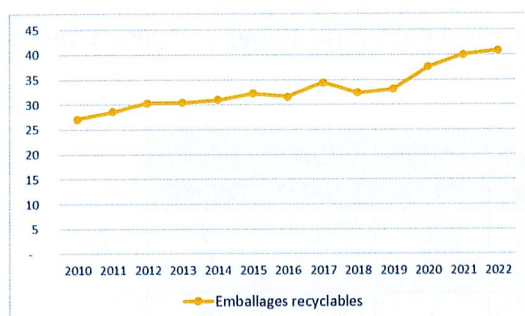
Le verre est collecté en moyenne toutes les 3 semaines par l'entreprise Mineris et directement emporté à l'usine de recyclage dans les Vosges.

Commune	Population	Bornes verre	Points Verre	Bornes papiers	Points papiers
Basse-Rentgen	512	2	2	1	1
Berg-sur-Moselle	432	2	1	1	1
Beyren-lès-Sierck	508	2	1	1	1
Boust	1 180	2	2	1	1
Breistroff-la-Grande	761	2	2	2	2
Cattenom	2 628	18	9	10	9
Contz-les-Bains	510	2	1	2	1
Entrange	1 242	6	3	3	3
Escherange	686	2	2	2	2
Évrange	228	1	1	1	1
Fixem	414	2	1	1	1
Gavisse	570	2	1	1	1
Hagen	357	1	1	1	1
Haute-Kontz	584	2	1	1	1
Hettange-Grande	7 779	16	10	8	6
Kanfen	1 198	4	1	2	1
Mondorff	525	2	1	2	1
Puttelange-lès-Thionville	1 009	4	2	3	2
Rodemack	1 265	6	4	4	3
Roussy-le-Village	1 408	5	2	4	2
Volmerange-les-Mines	2 269	7	4	6	4
Zoufftgen	1 245	5	2	1	1
CCCE	27 310	95	54	58	46

3.3.4 Les tonnages d’emballages recyclables et papiers

		2010	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	Emballages rec. hors verre	657	841	867	989	1 054	1 116	/	/
	Papiers	506	504	451	366	366	367	/	/
	Verre	749	1 076	1 019	1 021	1 029	1 051	/	/
Kg/hab	Emballages rec. hors verre	27,1	32,4	33,1	37,6	40,0	40,9	49	57
	Papiers	20,9	19,4	17,2	13,9	13,9	13,4		
	Verre	30,9	41,4	38,9	38,8	39,1	38,5	35	42

Les emballages recyclables hors verre



Après une hausse constante mais faible entre 2010 et 2019, les quantités collectées augmentent de manière conséquente depuis 2020 et le passage en extension des consignes de tri.

Entre 2019 et 2022, les quantités collectées ont progressé de 23 %. En revanche, les quantités de matériaux recyclés et revendus n’ont évolué que de 10,8 % sur la même période, de 37,23 à 41,24 kg/hab.

Une première explication est un effet de stock fin 2022 qui impacte directement le résultat du fait d’une baisse notable des prix de revente et d’une attente d’une période plus propice.

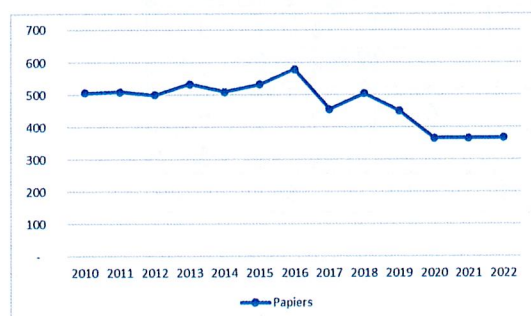
Une autre raison est l’augmentation importante des refus de tri, passant de 17 % à 22 % entre 2019 et 2022. Le refus de tri sont les déchets triés mais qui ne respectent pas les consignes :

- Soit un déchet non recyclable a été trié par un habitant (les principales erreurs de tri référencées sur la CCCE sont : jouets en plastiques, cintres, mouchoirs, textiles, aliments, bois).
- Soit les déchets ont été « imbriqués » : par exemple, un film plastique mis dans un pot de yaourt mis dans une boîte de céréale. Chacun des 3 déchets est recyclable mais dans des filières différentes et le centre de tri n’est pas en capacité de désimbriquer les déchets. L’ensemble devient un déchet non recyclable.

Les refus de tri du centre de tri de PAPREC sont valorisés énergétiquement.

En comparaison, le taux de refus moyen au centre de tri de PAPREC, le prestataire de la CCCE, est de l’ordre de 16 %. En conclusion, les usagers du service trient plus mais aussi moins bien.

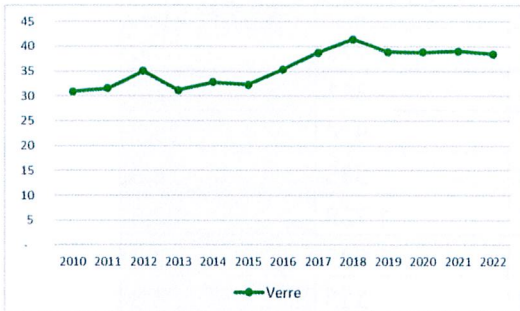
Les papiers



Les quantités de papiers collectées se stabilisent depuis 3 ans après une baisse conséquente entre 2016 et 2020, baisse que l’on retrouve au niveau national avec la diminution des publicités papiers, la dématérialisation, etc.

Les emballages recyclables hors verre et les papiers représentent 54,3 kg/hab, supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE. Le ratio reste inférieur à la moyenne du Grand Est à 57 kg/hab.

Le verre



Les quantités de verre collectées se stabilisent depuis 2019, avec une légère baisse en 2022 de l'ordre de 1 kg/hab.

En 2022, la ratio atteint 38,5 kg/hab, supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE à 35 kg/hab mais inférieur à la moyenne du Grand Est à 42 kg/hab.

3.4 Les Encombrants

La CCCE propose aux usagers un service de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Le territoire de la CCCE a été découpé en 4 zones, chacune collectée 1 lundi par mois (mardi en cas de lundi férié).

Zone 1 : 1 ^{er} lundi du mois	Zone 2 : 2 ^{ème} lundi du mois	Zone 3 : 3 ^{ème} lundi du mois	Zone 4 : 4 ^{ème} lundi du mois
Entrange, Escherange Kanfen, Volmerange-Les-Mines, Zoufftgen	Boust, Hettange-Grande, Roussy-le-Village	Berg-sur-Moselle, Beyren-Lès-Sierck, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-Les-Bains, Fixem, Gavisse, Haute-Kontz	Basse-Rentgen, Evrange, Hagen, Mondorff, Puttelange-Lès-Thionville, Rodemack

En 2022, 392 rendez-vous ont été pris.

En fin de collecte, les encombrants collectés sont déposés en déchèteries, triés dans les différentes bennes par flux. Les quantités collectées sont donc intégrées aux tonnages en déchèteries.

3.5 Les apports en déchèteries

La CCCE gère deux déchèteries situées au 10 rue du Rossignol à Hettange-Grande (ouverture en 2013 après transfert de l'ancienne déchèterie datant de 2000 située dans la zone d'activité à Hettange-Grande) et à Cattenom sur la RD64 (ouverture en octobre 2003).

Les particuliers ont librement accès en déchèterie. L'agent est susceptible de demander la présentation d'un justificatif de domicile.

Le service d'accès en déchèterie pour les professionnels est payant, au volume de déchets, évalué par l'agent de déchèterie.

Pour l'ensemble des utilisateurs des déchèteries, le nombre d'entrées quotidienne et le volume sont limités à 1 passage et 3 m3.

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Hettange-Grande

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										
Samedi										

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Cattenom

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										

Vendredi										
Samedi										

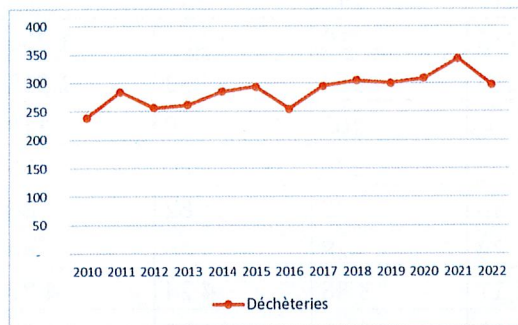
Le tableau ci-dessous détaille les quantités collectées sur chaque déchèterie en 2022.

Tonnes en déchèteries en 2022	Hettange-Grande	Cattenom	2 déchèteries	Kg/hab 2 déchèteries	
Tout-venant	1102	673	1 775	65,0	
Ferraille	201	110	311	11,4	
Bois	663	311	974	35,7	
Carton	186	149	335	12,3	
Gravats	1198	541	1 738	63,6	
Déchets verts	1323	512	1 835	67,2	
Plâtre	118	0	118	4,3	
Eco-mobilier	399	266	665	24,3	
DDS - Pâteux	38,6	16,2	54,8	2,9	
DDS - Solvants	11,4	3,7	15,1		
DDS - Phytosanitaires	0,4	0,4	0,8		
DDS - Autres DMS	0,0	0,0	0,0		
DDS - Acides et bases	0,1	0,0	0,2		
DDS - Aérosols	1,0	0,8	1,8		
DDS - Radiographies	0,1	0,0	0,1		
DDS - Extincteurs	0,0	0,0	0,0		
DDS - Bouteilles de gaz	0,0	0,0	0,0		
DDS - Filtres à huile	0,1	0,0	0,1		
DDS - Bouteilles de gaz	0,0	0,0	0,0		
DDS - Emballages souillés	2,6	2,1	4,7		
DDS - Batteries	2,2	0,0	2,2		
Pneus	29,0	15,0	44,0		1,6
Huile végétale	2,8	1,4	4,3		0,2
Huile de vidange	7,8	3,9	11,7		0,4
Piles	1,3	0,6	1,9	0,1	
D3E	124	59	183	6,7	
Huisseries	30	9,7	39,7	1,5	
Cartouches	0,4	0,0	0,4	0,0	
Polystyrène	8,7	3,4	12,1	0,4	
 Tubes et ampoules	0,0	0,0	0,0	0,0	
Extincteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	
DASRI	0,0	0,0	0,0	0,0	
Livres	3,8	1,9	5,7	0,2	
TOTAL	5 449	2 683	8 133	298	

La déchèterie à Hettange-Grande représente 67 % des apports de déchets en déchèteries et la déchèterie à Cattenom, 33 %.

Tonnes	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Tout-venant	1 311	2 003	1 896	1 924	1 941	1 775
Ferraille	237	306	321	324	324	311
Bois	569	1 088	1 212	1 308	1 134	974
Carton	166	177	212	211	340	335
Gravats	2 280	1 823	1 716	1 730	1 895	1 738
Déchets verts	1 036	2 154	2 168	1 953	2 353	1 835
Plâtre				102	99	118
Eco-mobilier				178	524	665
DDS	40	66	58	78	82	80
Pneus	10	26	24	28	46	44
Huile végétale	7,38	2,74	4,11	3,86	4,24	4,27
Huile de vidange	4,07	8,93	8,90	12,15	14,70	11,65
Piles	1,75	1,95	2,01	1,87	2,11	1,94
D3E	138	220	216	219	229	183
Huisseries		31	31	34	41	40
Cartouches		0,48	0,23	0,34	0,39	0,35
Polystyrène		0,48	1,92	0,11	6,54	12,12
 Tubes et ampoules		0,90	1,22	1,63	1,42	
Extincteurs						
DASRI	0,02	0,01	0,04	0,04	0,03	0,03
Livres		3,88	4,56	7,27	6,48	5,70
Déchèteries	5799	7 914	7 877	8 116	9 044	8 133
Ratio kg/hab	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Tout-venant	54,1	77,1	72,3	73,1	73,7	65,0
Ferraille	9,8	11,8	12,2	12,3	12,3	11,4
Bois	23,5	41,9	46,2	49,7	43,0	35,7
Carton	6,9	6,8	8,1	8,0	12,9	12,3
Gravats	94,1	70,2	65,4	65,8	71,9	63,6
Déchets verts	42,7	82,9	82,7	74,2	89,3	67,2
Plâtre				3,9	3,8	4,3
Eco-mobilier				6,8	19,9	24,3
DDS	1,6	2,6	2,2	3,0	3,1	2,9
Pneus	0,4	1,0	0,9	1,1	1,7	1,6
Huile végétale	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
Huile de vidange	0,2	0,3	0,3	0,5	0,6	0,4
Piles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D3E	5,7	8,5	8,2	8,3	8,7	6,7
Huisseries		1,2	1,2	1,3	1,5	1,4
Cartouches		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polystyrène		0,0	0,1	0,0	0,2	0,4
 Tubes et ampoules		0,0	0,0	0,1	0,1	
Extincteurs						
DASRI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Livres		0,1	0,2	0,3	0,2	0,2
Déchèteries	239	305	300	308	343	298

Depuis 2017, les quantités de déchets apportés en déchèteries étaient relativement stables. L'année 2021 a été directement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, avec des quantités de déchets verts et de gravats en forte augmentation, du fait d'une volonté accrue des habitants de réaliser des travaux chez soi après les confinements successifs.



L'année 2022 marque un retour à la normale pour atteindre un ratio de 298 kg/hab.

On note également la montée en puissance de la filière « Mobilier », mise en service courant 2020. A contrario, les tonnages de Tout-venant poursuivent leur diminution débutée en 2019, de près de 16 % entre 2018 et 2022.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

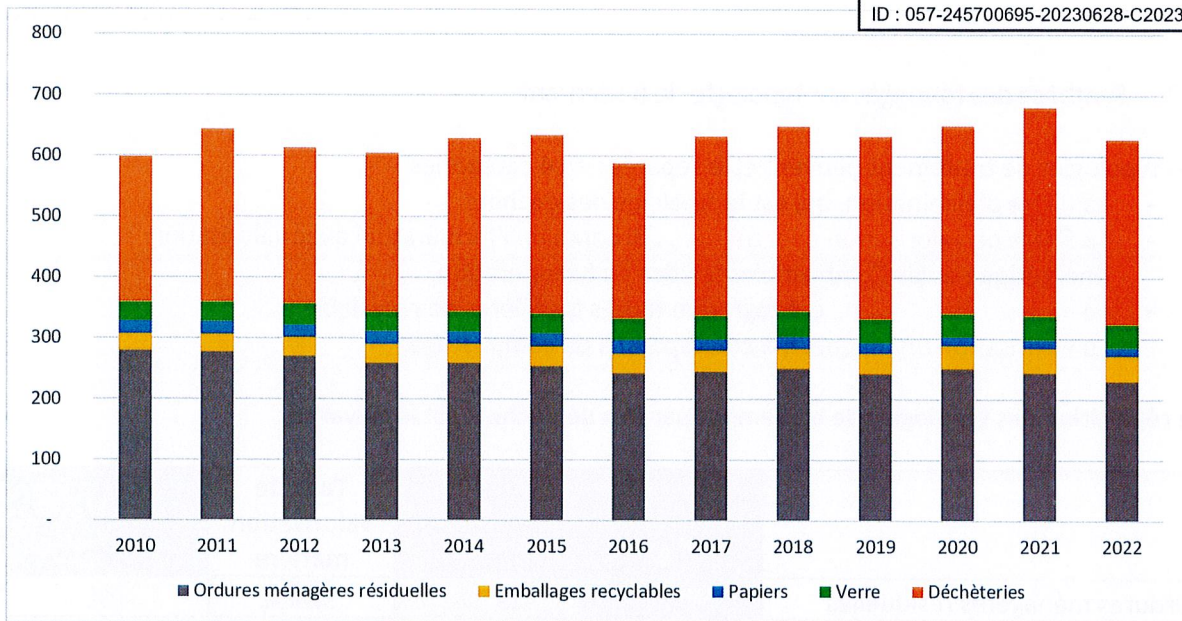
Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
234	209	216

En 2022, les déchèteries de la CCCE ont collecté 234 kg/hab, ce qui reste 12 % plus élevé que la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE et 8 % plus élevé que la moyenne du Grand Est.

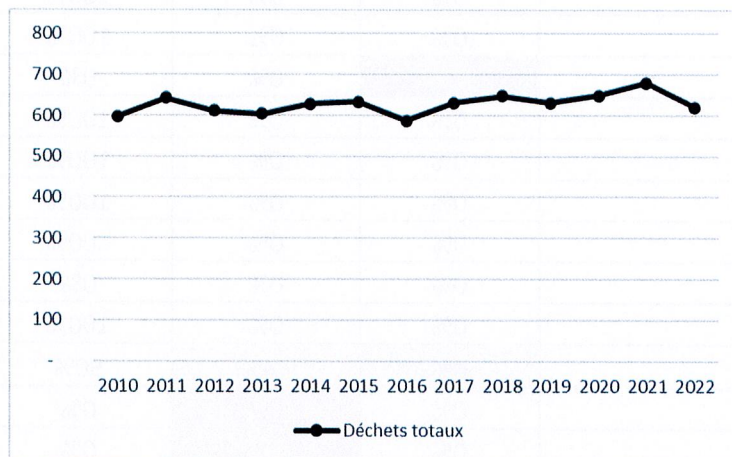
3.6 Synthèse des tonnages par flux

En tonnes	2010	2018	2019	2020	2021	2022	Evo 2021/2022	Evo 2010/2022
Ordures ménagères résiduelles	6 783	6 517	6 356	6 598	6 425	6 292	-2,1 %	-7,2 %
Emballages recyclables	657	841	867	989	1 054	1 116	+5,9 %	+69,8 %
Papiers	506	504	451	366	366	367	+0,3 %	-27,5 %
Verre	749	1 076	1 019	1 021	1 029	1 051	+2,1 %	+40,3 %
Déchèteries	5 799	7 916	7 881	8 116	9 044	8 133	-10,1 %	+40,2 %
Déchets totaux	14 495	16 854	16 574	17 091	17 918	16 959	-5,3 %	+17,0 %

En kg/hab	2010	2018	2019	2020	2021	2022	Evo 2021/2022	Evo 2010/2022
Ordures ménagères résiduelles	280	251	242	251	244	230	-5,5 %	-17,7 %
Emballages recyclables	27	32	33,1	37,6	40,0	40,9	+2,2 %	+50,7 %
Papiers	21	19	17,2	13,9	13,9	13,4	-3,2 %	-35,7 %
Verre	31	41	38,9	38,8	39,1	38,5	-1,4 %	+24,6 %
Déchèteries	239	305	301	308	343	298	-13,2 %	+24,5 %
Déchets totaux	598	649	632	650	680	621	-8,7 %	+3,8 %



Evolution annuelle des quantités de déchets en kg/hab et par flux



Evolution des quantités globales de déchets en kg/hab

Après une augmentation importante des quantités totales de déchets en 2021 directement liée à l'augmentation dans les déchèteries, les quantités totales de déchets produites sur la CCCE reviennent au niveau de 2020.

La Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire fixe comme objectif une réduction de 15 % des quantités de déchets entre 2010 et 2030 : à la CCCE en 2022, les quantités globales de déchets par habitant ont augmenté de 3,8 %.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
557	530	524

En 2022, les habitants de la CCCE ont produit en moyenne 557 kg de déchets contre 530 kg pour la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie, soit une production de 5,1 % supérieure. A l'échelle du Grand Est la production est encore inférieure, à 524 kg/hab

3.7 Synthèse des tonnages par typologie de traitement

Les typologies de traitement peuvent être séparées en 4 catégories :

- La filière d'élimination, qui est le stockage des déchets.
- La filière de **valorisation énergétique**, qui combine l'incinération avec valorisation énergétique et les Combustibles Solides de Récupération.
- La **valorisation matière**, qui regroupe toutes les filières de recyclable.
- La valorisation organique, qui correspond à du compostage.

La répartition des typologies de traitement par flux de déchets est la suivante :

	Taux d'élimination	Taux de valorisation énergétique	Taux de valorisation matière	Taux de valorisation organique
Ordures ménagères résiduelles	76,8%	19,5%	3,74%	0%
Emballages recyclables	0%	22,2%	77,9%	0%
Papiers	0%	0%	100%	0%
Verre	0%	0%	100%	0%
Tout-venant	100%	0%	0%	0%
Ferraille	0%	0%	100%	0%
Bois	0%	0%	100%	0%
Carton	0%	0%	100%	0%
Gravats	0%	0%	100%	0%
Déchets verts	0%	0%	0%	100%
Plâtre	0%	0%	100%	0%
Eco-mobilier	6%	44%	50%	0%
DDS	0%	100%	0%	0%
Pneus	0%	100%	0%	0%
Huile végétale	0%	0%	100%	0%
Huile de vidange	0,0%	25%	75%	0%
Piles	21,9%	3,6%	74,50%	0%
D3E	11,2%	12,0%	76,8%	0%
Huisseries	0%	0%	100%	0%
Cartouches	0%	0%	100%	0%
Polystyrène	0%	0%	100%	0%
Tubes et ampoules	13,8%	32,8%	53,4%	0%
Extincteurs				
DASRI	7%	93%	0%	0%
Livres	0%	0%	100%	0%

Tonnes	2010	2022	Evo 2010/2022
Elimination	8 111	6 666	-17,8 %
Valorisation énergétique	173	1 916	+ 1007,5 %
Valorisation matière	5 176	6 540	+26,4 %
Valorisation organique	1 037	1 835	+77,0%

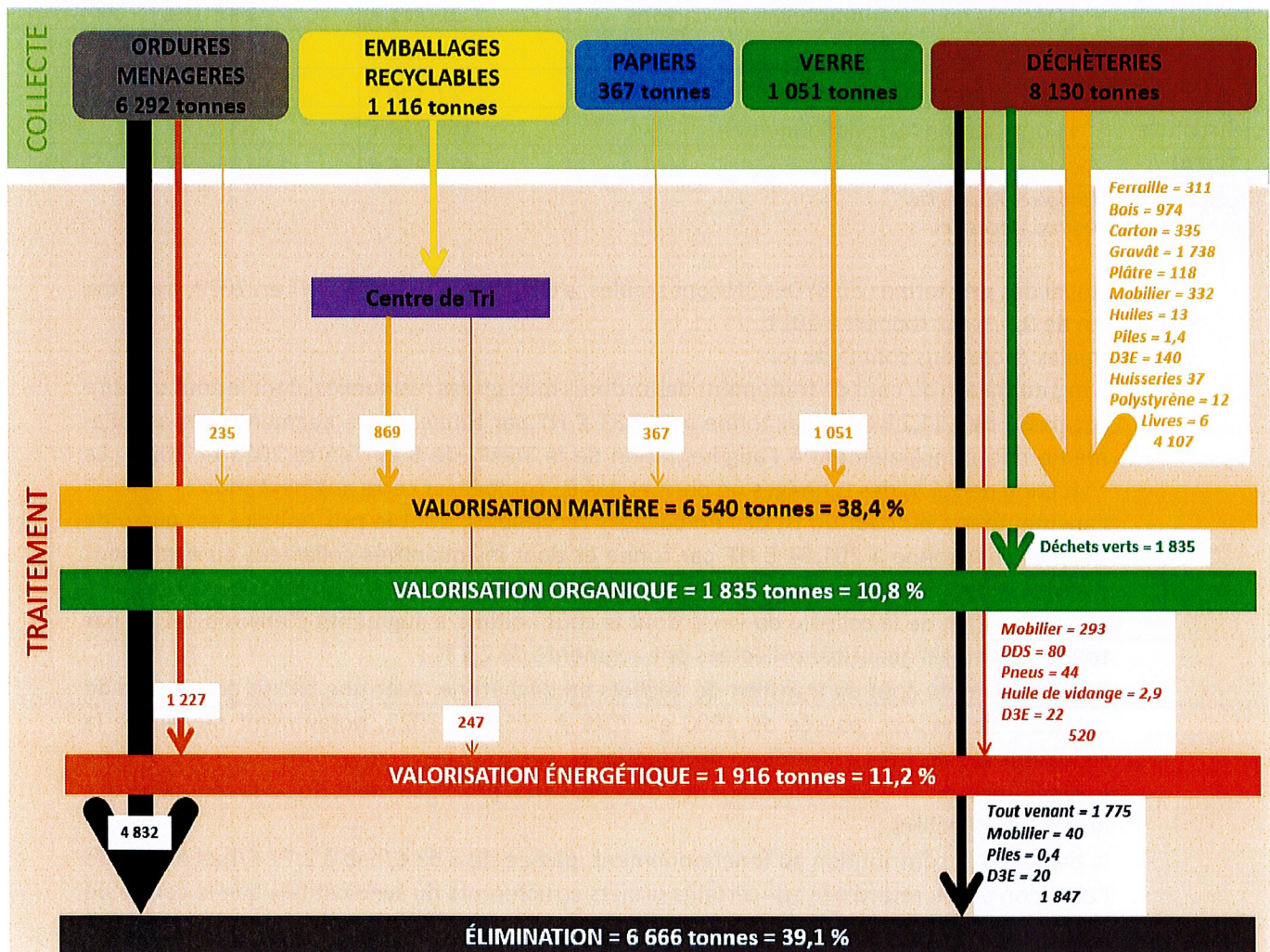
%	2010	2022
Elimination	56,0 %	39,1 %
Valorisation énergétique	1,2 %	11,2 %
Valorisation matière	35,7 %	38,4 %
Valorisation organique	7,2 %	10,8 %

En 2022, la part de déchets éliminés représente 39 % des quantités globales. Pour rappel, la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire impose qu'à l'échelle nationale, cette part ne dépasse pas les 10 % en 2035.

En 2022, les quantités de déchets éliminés sont en réduction de 17,8 % par rapport à 2010. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose à l'échelle nationale que cette diminution atteigne 50 % en 2025.

Enfin, en 2022 la part de déchets qui suivent une filière de valorisation matière et organique atteint 49,2 %. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose qu'à l'échelle nationale, ce taux atteigne 65 % en 2025.

3.8 Infographie de synthèse



PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1 Dépenses

Les principales dépenses de la CCCE sont celles liées aux prestations assurées par le SYDELON et ses prestataires et celles liées à la collecte en régie.

Prestations du SYDELON

Flux	Objet	€ HT 2021	€ HT 2022	Evolution
OMR	Traitement OMR	714 561 €	760 309 €	+6,4%
	Transfert OMR	118 239 €	119 041 €	+0,7%
Emballages recyclables	Emballages transfert/transport	51 038 €	56 354 €	+10,4%
	Emballages tri	200 382 €	223 994 €	+11,8%
Papiers	JRM transfert/transport	14 216 €	15 159 €	+6,6%
	JRM tri	8 942 €	9 538 €	+6,7%
Verre	Verre collecte	47 977 €	52 478 €	+9,4%
Déchèteries	Déchèterie transfert/transport	258 436 €	252 944 €	-2,1%
	Déchèterie enlèvement/traitement DMS	55 494 €	59 511 €	+7,2%
	Déchèterie élimination tout-venant	223 312 €	224 972 €	+0,7%
	Déchèterie valorisations	31 670 €	29 663 €	-6,3%
	Déchèterie tri-conditionnement cartons	10 711 €	13 807 €	+28,9%
	Déchèterie gravats	6 361 €	9 977 €	+56,9%
	Déchèterie déchets verts	27 198 €	22 778 €	-16,3%
Structure	Contribution au fonctionnement	155 377 €	68 317 €	-56%
TOTAL		1 923 916 €	1 918 843 €	-0,3%

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

JRM : Journaux, Revues, Magazines

Le coût global des prestations du SYDELON sont stables, s'élevant à 1 918 843 € HT en 2022, avec une diminution de 0,3 % par rapport à 2021.

Les principales évolutions sont dues à :

- l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, dont le coût unitaire est passé de 111,21 € HT par tonne à 120,83 € HT par tonne. Cette augmentation est elle-même due principalement à l'augmentation de la TGAP, de 8 €/T entre 2021 et 2022. La réduction de 2,1 % des tonnages ne permet pas de compenser cette augmentation ;
- l'augmentation du coût du tri des emballages recyclables, dont le prix unitaire est passé de 197,88 € par tonne à 201,84 € HT par tonne et dont les quantités collectées au également augmenté de 5,9 % ;
- l'augmentation de la collecte du verre dont le coût unitaire a augmenté d'environ 1 € HT par tonne et dont les quantités collectées ont augmenté de 2,1 % ;
- la diminution du coût de transfert de déchets en déchèterie, avec une baisse du nombre de rotations de bennes, passée de 1900 en 2021 à 1653 en 2022, notamment du fait de la réduction des déchets collectés en déchèteries ;
- la diminution du coût de traitement des déchets verts, principalement due à la réduction des quantités collectées ;
- la baisse de la contribution au fonctionnement, passée de 6,62 €/hab à 2,77 €/hab du fait de l'abandon ou du retard pris sur certains projets structurants du syndicat tels que le centre de tri, le centre de transfert et la recyclerie.

Régie de la CCCE

Les principaux coûts sont liés à la régie de collecte, intégrant la masse salariale, le carburant et l'ensemble des coûts d'entretien et de réparation du parc de véhicules, ainsi que l'achat de contenants et quelques prestations annexes.

Objet	2021	2022	Evolution
Salaires	895 147 €	997 167 €	+11,4%
Carburant	97 862 €	152 928 €	+56,3%
Entretien PL et bâtiments	153 466 €	197 549 €	+28,7%
Amortissements	170 685 €	129 471 €	-24,1%
Achats sacs de tri	36 026 €	37 297 €	+3,5%
Achat de composteurs	13 450 €	14 032 €	+4,3%
Enlèvement pneus déchèteries	11 665 €	15 759 €	+35,1%
Gestion des huisseries déchèteries	12 140 €	14 985 €	+23,4%
Collecte des encombrants	17 616 €	19 859 €	+12,7%
Charges de structures	38 439 €	50 682 €	+31,9%
Autres dépenses diverses	44 795 €	35 031 €	-21,8%
TOTAL dépenses	1 491 290 €	1 664 759 €	+4,9%

Le coût global de la régie est en nette augmentation, de l'ordre de 10 % par rapport à 2021.

Les principales évolutions sont dues à :

- l'augmentation de la masse salariale, conséquence du passage en extension des consignes de tri en septembre 2020, augmentant les tonnages collectés petit à petit et à l'intégration au 01/01/2022 de 2 nouvelles communes, imposant en 2022 de passer de 1 à 2 tournées de collecte par jour ;
- l'augmentation des dépenses de carburant, directement lié à l'augmentation des prix à la pompe : entre 2021 et 2022, la consommation a augmenté de 7,14 %, due notamment à l'ajout de la nouvelle tournée de collecte des emballages recyclables et le prix moyen du carburant a augmenté de 43,7 %, passant de 1,181 €/L en 2021 à 1,697 €/L en 2022 ;
- l'augmentation des coûts d'entretiens des véhicules de collecte dues en partie à l'augmentation des prestations d'entretien et en partie à l'augmentation des prix des pièces détachées ;
- la diminution des amortissements, une partie du matériel ayant été totalement amorti en 2021 ;
- les coûts d'enlèvement des pneus, la gestion des huisseries en déchèterie et la collecte des encombrants augmentent du fait d'une révision des prix des contrats liée à l'inflation ;
- les charges de structure augmentent, du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation.

2 Recettes

La CCCE tire des recettes de plusieurs objets :

- La revente des matériaux triés et recyclés ;
- Des soutiens de la part des éco-organismes pour la mise en œuvre de solutions permettant le tri des déchets ;

- Les ventes de composteurs ;
- Les redevances déchèteries, les entreprises utilisant les déchèteries étant facturées selon les quantités de déchets apportées.

Objet	2021	2022	Evolution
Vente plastiques	49 520 €	43 631 €	-11,9%
Vente acier	6 378 €	7 898 €	+23,8%
Vente alu	2 668 €	2 232 €	-16,3%
Vente verre	28 102 €	34 664 €	+23,4%
vente EMR	58 638 €	50 586 €	-13,7%
Vente ELA	130 €	150 €	+15,4%
Vente papiers	30 075 €	72 978 €	+142,7%
Vente GDM	2 832 €	3 540 €	+25,0%
Vente ferraille DCT	82 706 €	81 922 €	-0,9%
Vente cartons DCT	33 348 €	24 465 €	-26,6%
Vente batteries	468 €	444 €	-5,3%
Soutiens OCAD3E	18 190 €	12 285 €	-32,5%
Soutien Eco-mobilier	22 587 €	17 393 €	-23,0%
Soutien CITEO	325 940 €	322 627 €	-1,0%
Vente composteurs	2 430 €	2 682 €	+10,4%
Redevance déchèteries	6 999 €	6 207 €	-11,3%
Autres (régularisations, assurances...)	35 280 €	36 661 €	+3,9%
TOTAL dépenses	706 291 €	720 365 €	+2,0%

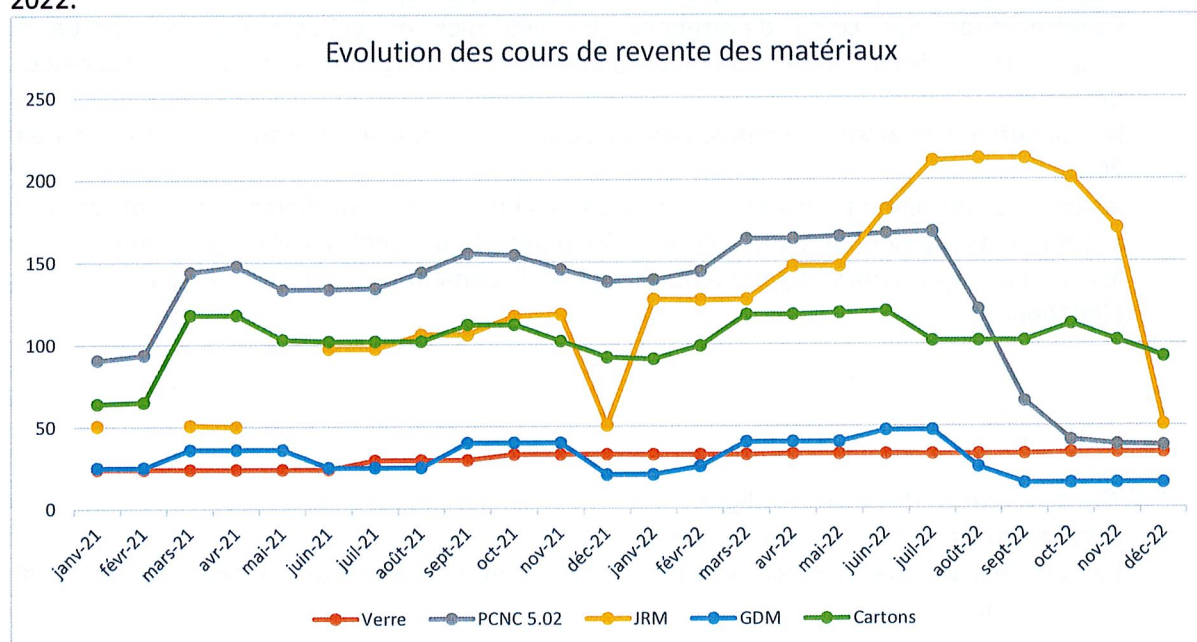
EMR : Emballages Ménagers Recyclables

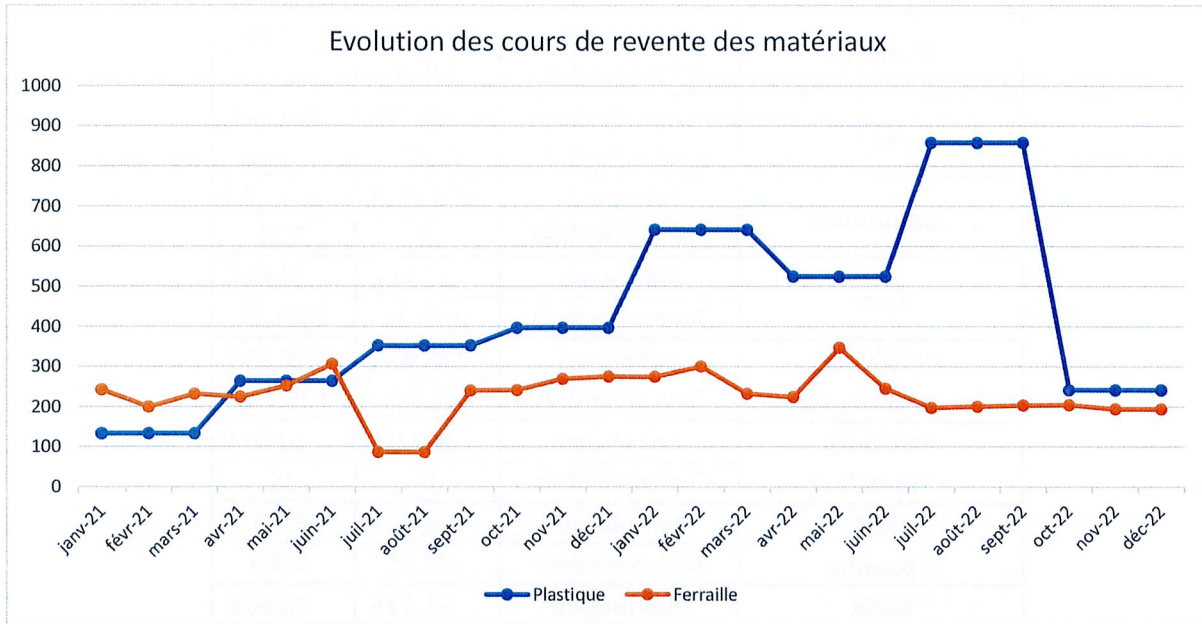
ELA : Emballages pour Liquide Alimentaires (Tétrapack)

GDM : Gros de Magasin = papier de qualité inférieure

DCT : déchèterie

Après de nombreuses années de diminution des cours de revente de matériaux, certains ont fortement augmenté à partir de mars 2021, renforcé début 2022 en conséquence directe du conflit en Ukraine ayant eu des incidences sur le commerce mondial. Le prix sont restés très élevés jusqu'en juillet 2022 avant de chuter à nouveau à des tarifs proches voire inférieurs à début 2021 dès le mois d'octobre 2022.





		2021	2022
Plastique	Prix moyen	334 €	555 €
	Tonnes vendues	148,3	78,6
Acier	Prix moyen	230 €	224 €
	Tonnes vendues	27,7	35,2
Aluminium	Prix moyen	526 €	615 €
	Tonnes vendues	5,0	3,4
Verre	Prix moyen	27 €	33€
	Tonnes vendues	1029,1	1051,2
PCNC 5.02 = cartonnette	Prix moyen	138 €	116 €
	Tonnes vendues	422,5	436,7
PCC 5.03 = Tetra Pack	Prix moyen	10 €	10 €
	Tonnes vendues	13,0	15,0
JRM = papiers	Prix moyen	75 €	167 €
	Tonnes vendues	344,3	436,5
GDM = restes de papiers	Prix moyen	31 €	29 €
	Tonnes vendues	90,2	120,7
Cartons	Prix moyen	99 €	88 €
	Tonnes vendues	338,8	260,2
Ferraille	Prix moyen	215 €	234 €
	Tonnes vendues	323,7	310,5

		2021	2022
Plastique	Prix moyen	333,86 €	554,96 €
	Tonnes vendues	148,3	78,62
Acier	Prix moyen	230,44 €	224,14 €
	Tonnes vendues	27,68	35,24
Aluminium	Prix moyen	525,52 €	615,16 €
	Tonnes vendues	5	3,36
Verre	Prix moyen	27,31 €	32,98 €
	Tonnes vendues	1029,12	1051,24
PCNC 5.02 = cartonnette	Prix moyen	138,43 €	115,83 €
	Tonnes vendues	422,541	436,746
PCC 5.03 = Tetra Pack	Prix moyen	10,00 €	10,00 €
	Tonnes vendues	13	15
JRM = papiers	Prix moyen	75,45 €	167,08 €
	Tonnes vendues	344,31	436,5
GDM = restes de papiers	Prix moyen	31,39 €	28,60 €
	Tonnes vendues	90,23	120,72
Cartons	Prix moyen	97,94 €	87,89 €
	Tonnes vendues	338,78	260,16
Ferraille	Prix moyen	214,83 €	233,80 €
	Tonnes vendues	323,67	310,5

Les recettes issues de la vente de certains matériaux sont en évolution importante. Par exemple, la vente de papier augmente de 142 % car le cours moyen a augmenté de 121 % entre 2021 et 2022, passant de 75,45 €/T à 167,08 €/T, avec des quantités revendues en hausse, de 344,31 T à 436,5 T. A l'inverse, le prix du carton et les quantités revendues était plus faible en 2022.

Les soutiens d'OCAD3E sont à la baisse, directement lié à la baisse des tonnages collectés en déchèteries.

Les soutiens d'Eco-Mobilier sont à la baisse également, puisqu'une partie de l'année 2021 était en « modèle financier » (la CCCE assure la collecte et perçoit des soutiens en contrepartie) alors que la totalité de l'année 2022 était en « modèle opérationnel » (l'éco-organisme se charge directement de la collecte) sur les 2 déchèteries, organisation moins avantageuse pour la collectivité mais imposée par l'éco-organisme.

3 Financement du service public

Le financement du service de collecte des déchets se fait au travers du budget général.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est de 0 % en 2022 et la CCCE n'a pas instauré de redevance.

Fin 2022, le taux de TEOM pour l'année 2023 a été voté à 2,61 %.

4 Coûts par flux et par étape

Comme l'impose la réglementation, la CCCE réalise une comptabilité analytique du coût du service de prévention et de gestion des déchets. Pour cela, elle est accompagnée par l'ADEME pour le remplissage de la matrice Compta-Coût dont les chiffres 2022 sont présentés ci-dessous (*matrice non validée par l'ADEME au moment de la rédaction du présent rapport – les chiffres ici présentés peuvent encore varier*) :

Année 2022		FLUX DE DECHETS					Total	
Montants en € HT		OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries		
		PàP		Emballages PAP	Papiers AV			
Population desservie (hab)		25 952	25 952	25 952	25 952	25 952	25 952	
Tonnages de référence		6 292	1 051	1 116	367	6 395	15 221	
Ratio		242	41	43	14	246	587	
Fonctionne	Charges de structure	85 840,08 €	3 979,46 €	41 351,52 €	8 787,82 €	59 678,22 €	199 637,11 €	
	Communication	11 868,32 €	550,20 €	5 717,30 €	1 215,01 €	8 251,16 €	27 602,00 €	
TOTAL		97 708,41 €	4 529,66 €	47 068,82 €	10 002,84 €	67 929,38 €	227 239,11 €	
Charges	Techniques	Prévention	14 318,10 €	1 030,93 €	1 094,75 €	359,61 €	9 762,83 €	26 566,22 €
		Pré-collecte et collecte	517 038,92 €	65 873,03 €	403 421,81 €	78 431,39 €	274 039,91 €	1 338 805,06 €
		Pré-collecte	9 585,14 €	11 457,76 €	39 031,75 €	6 495,68 €		66 570,33 €
		Collecte	507 453,78 €	54 415,27 €	364 390,06 €	71 935,71 €	274 039,91 €	1 272 234,73 €
		Transit/transport	123 435,34 €		58 434,86 €	15 718,61 €	329 742,09 €	527 330,91 €
		Traitement	788 378,37 €	- €	232 263,52 €	53 234,07 €	328 076,77 €	1 401 952,73 €
		Tri / conditionnement			232 263,52 €	53 234,07 €	14 317,11 €	299 814,70 €
		Compostage					23 618,71 €	23 618,71 €
		Incinération	154 238,08 €					154 238,08 €
		Autre valorisation matière-énergie					46 517,40 €	46 517,40 €
		TMB	53 411,98 €					53 411,98 €
		Stockage de déchets non dangereux	580 728,31 €				233 277,82 €	814 006,12 €
		Gestion des inertes					10 345,73 €	10 345,73 €
		Enlèvement et traitement déchets dangereux					61 707,51 €	61 707,51 €
		TOTAL		1 443 170,74 €	66 903,96 €	695 214,94 €	147 743,68 €	1 003 329,11 €
TOTAL CHARGES		1 540 879,15 €	71 433,62 €	742 283,77 €	157 746,51 €	1 071 258,49 €	3 583 601,54 €	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	- €	34 664,00 €	104 497,81 €	76 518,53 €	106 831,32 €	322 511,66 €
		Matériaux		34 664,00 €	104 497,81 €	76 518,53 €	106 831,32 €	322 511,66 €
		Autres produits	29 373,09 €		9 165,32 €		804,48 €	39 342,89 €
		TOTAL	29 373,09 €	34 664,00 €	113 663,13 €	76 518,53 €	107 635,80 €	361 854,55 €
Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées	6 135,00 €	13 138,95 €	303 353,09 €	- €	29 677,71 €	352 304,75 €	
	TOTAL PRODUITS	35 508,09 €	47 802,95 €	417 016,22 €	76 518,53 €	137 313,51 €	714 159,30 €	
Montant de la TVA acquittée		121 862,68 €	3 344,13 €	35 335,82 €	11 584,78 €	61 743,37 €	233 870,78 €	
Contribution des usagers		- €	- €	- €	- €	6 206,83 €	6 206,83 €	
TEOM							- €	
REOM							- €	
Redevance spéciale & facturation usagers						6 206,83 €	6 206,83 €	
Contributions des collectivités							- €	

Coûts	OMR PàP	Verre	Recyclables Emballages PAP	Recyclables Papiers AV	Déchèteries	Total
Coût complet	1 540 879,15 €	71 433,62 €	742 283,77 €	157 746,51 €	1 071 258,49 €	3 583 601,54 €
Coût technique	1 511 506,06 €	36 769,62 €	628 620,63 €	81 227,98 €	963 622,69 €	3 221 746,99 €
Coût partagé	1 505 371,06 €	23 630,68 €	325 267,54 €	81 227,98 €	933 944,98 €	2 869 442,24 €
Coût aidé HT	1 505 371,06 €	23 630,68 €	325 267,54 €	81 227,98 €	933 944,98 €	2 869 442,24 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	121 862,68 €	3 344,13 €	35 335,82 €	11 584,78 €	61 743,37 €	233 870,78 €
Coût aidé TTC	1 627 233,74 €	26 974,81 €	360 603,36 €	92 812,76 €	995 688,34 €	3 103 313,02 €
Coût imputé	- €	- €	- €	- €	6 206,83 €	6 206,83 €
Coût aidé HT (€/hab.)	55,12 €	0,87 €	11,91 €	2,97 €	34,20 €	105,07 €
Coût aidé TTC (€/hab.)	59,58 €	0,99 €	13,20 €	3,40 €	36,46 €	113,63 €
Coût aidé HT (€/tonne)	239,24 €	22,48 €	291,37 €	221,52 €	146,05 €	188,52 €
Coût aidé TTC (€/tonne)	258,61 €	25,66 €	323,03 €	253,11 €	155,71 €	203,88 €

Le coût aidé représente l'ensemble des charges moins les recettes, c'est-à-dire le reste à charge pour la collectivité.

Le coût aidé 2022 s'élève à 105,07 € HT/hab., en augmentation de 3,4 % par rapport à 2021, pour une médiane régionale des EPCI en milieu mixte rural sans TI à 95 €HT/hab.

Dans le détail, le coût de gestion des ordures ménagères est dans la moyenne du référentiel, avec des coûts de traitement plus élevés, compensés par des coûts de collecte plus faibles.

Le coût de gestion du verre est dans la moyenne basse du référentiel, notamment dû à des recettes plus importantes.

Le coût de gestion des emballages et des papiers est supérieur au référentiel du fait de coûts de collecte, de transport et de tri élevés et des recettes dans la moyenne.

Les coûts en déchèteries sont dans la moyenne haute du référentiel du fait de quantités apportés très élevés et de coûts de transport élevés.